 <small>Agir Ensemble pour la Santé au Travail</small>	Politique	Référence : M1-PRO-01
	Politique qualité	Version : 03
		Auteur(s) : F. Parise ; O. Rassemusse
		Page : 1 / 4
		Date d'application : 15/04/26

I. HISTORIQUE DE LA POLITIQUE

Motif de la version	Auteur(s)	Version	Date d'application
Création	F. Parise ; O. Rassemusse	01	07/10/24
Mise à jour	O. Rassemusse	02	19/09/25
Mise à jour	O. Rassemusse	03	15/04/26


II. RAPPELS REGLEMENTAIRES

La Loi du 2 août 2021 prévoit que « Chaque Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) fait l'objet d'une procédure de certification, réalisée par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation à l'aide de référentiels.

La certification délivrée aux SPSTI vise à s'assurer que l'ensemble des services rendus par les SPSTI et les processus y afférent soient réalisés de manière effective et homogène par ces derniers.

Cette certification doit conduire chaque SPSTI à s'inscrire dans une dynamique de progrès, de qualité et de proactivité. »

Le SPSTI doit mettre en place des organisations et des procédures afin de définir et documenter le champ des activités pour lesquelles il se conforme au cahier des charges du référentiel AFNOR SPEC 2217.

	Politique	Référence : M1-PRO-01
	Politique qualité	Version : 03
		Auteur(s) : F. Parise ; O. Rassemusse
		Page : 2 / 4
		Date d'application : 15/04/26

III. OBJECTIFS DE LA GOUVERNANCE

Au sein d'AGESTRA, nous sommes résolument engagés à améliorer la qualité et l'efficacité de nos missions, pour le bénéfice de nos adhérents et de leurs salariés. Dans le cadre de notre projet de service, nous nous engageons dans une démarche d'amélioration continue, fondée sur une politique clairement définie.

Objectifs de notre politique d'amélioration continue :

- harmoniser nos pratiques ;
- valoriser l'efficacité de notre offre socle ;
- renforcer la prévention en entreprise ;
- évaluer la satisfaction de nos adhérents et de leurs salariés.

Notre politique qualité repose sur une dynamique d'amélioration continue, alignée sur les nouvelles exigences de conformité au référentiel de certification des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) AFNOR SPEC2217, paru en août 2023.


AGESTRA s'engage à ce que l'ensemble des acteurs et personnels du SPSTI (direction, administration, équipe pluridisciplinaire, gouvernance, etc.) exerce leurs activités en toute impartialité ainsi qu'en toute équité et égalité de traitement.

Valeurs et motivations qui guident notre démarche :

- Encourager l'esprit d'équipe : construire un projet commun impliquant toutes les équipes.
- Gestion documentaire efficace : mettre en place une documentation centralisée, accessible et maîtrisée.
- Comprendre notre système : identifier les interactions et les rôles de chacun pour mieux collaborer et optimiser nos processus.
- Valoriser notre SPSTI : promouvoir l'efficacité de nos actions et améliorer notre image auprès de nos adhérents, de leurs salariés et de nos partenaires.

Le renfort de notre chargée de qualité auprès du responsable certification réaffirme notre engagement dans cette démarche. Ceci afin d'assurer la convergence et la cohérence de l'ensemble des actions d'amélioration.

Nous invitons chacun à s'impliquer, tant individuellement que collectivement, pour faciliter la mise en œuvre de ce projet ambitieux et structurant pour l'avenir de notre association, avec pour objectif supérieur la satisfaction de nos adhérents et de leurs salariés. La qualité demeure l'affaire de toutes et tous.

	Politique	Référence : M1-PRO-01
	Politique qualité	Version : 03
		Auteur(s) : F. Parise ; O. Rassemusse
		Page : 3 / 4
		Date d'application : 15/04/26

IV. ORIENTATIONS ET ENGAGEMENTS

S'inspirant du référentiel « ISO 9001 » dans sa structuration par processus, AGESTRA fait une priorité de la satisfaction de ses adhérents et de leurs salariés.

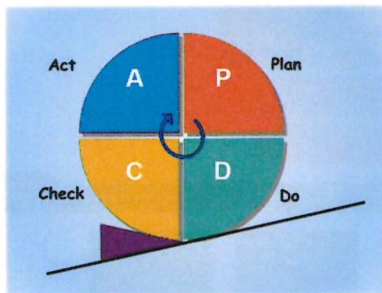
Cette recherche de satisfaction inclut également les parties intéressées pertinentes que sont les partenaires (Dreets, Carsat), sans oublier les collaborateurs du service.

AGESTRA vise à se conformer au cahier des charges « AFNOR SPEC 2217 » et à documenter le champ des activités pour lesquelles le service rendu dans le cadre de l'offre socle est essentiel : la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de Santé et la Prévention de la Désinsertion professionnelle (PDP).

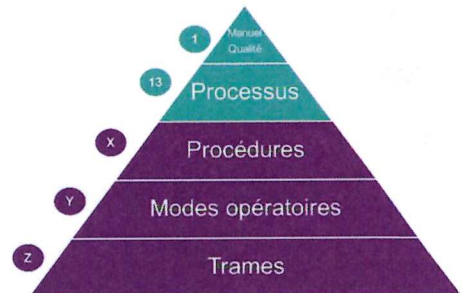
Pour ce faire, un comité de pilotage est institué, réunissant de manière mensuelle les différents pilotes de processus conformément à la cartographie présentée ci-après.

Ce « COPIL certification » a notamment pour mission de faire état de l'avancement des différents travaux sur la base d'une grille d'évaluation définissant un plan d'action.


Ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue type « PDCA » qui doivent également permettre de structurer le système documentaire d'AGESTRA afin de se substituer à l'empilement de notes de service.



**La roue de Deming :
La démarche d'amélioration continue « PDCA »**

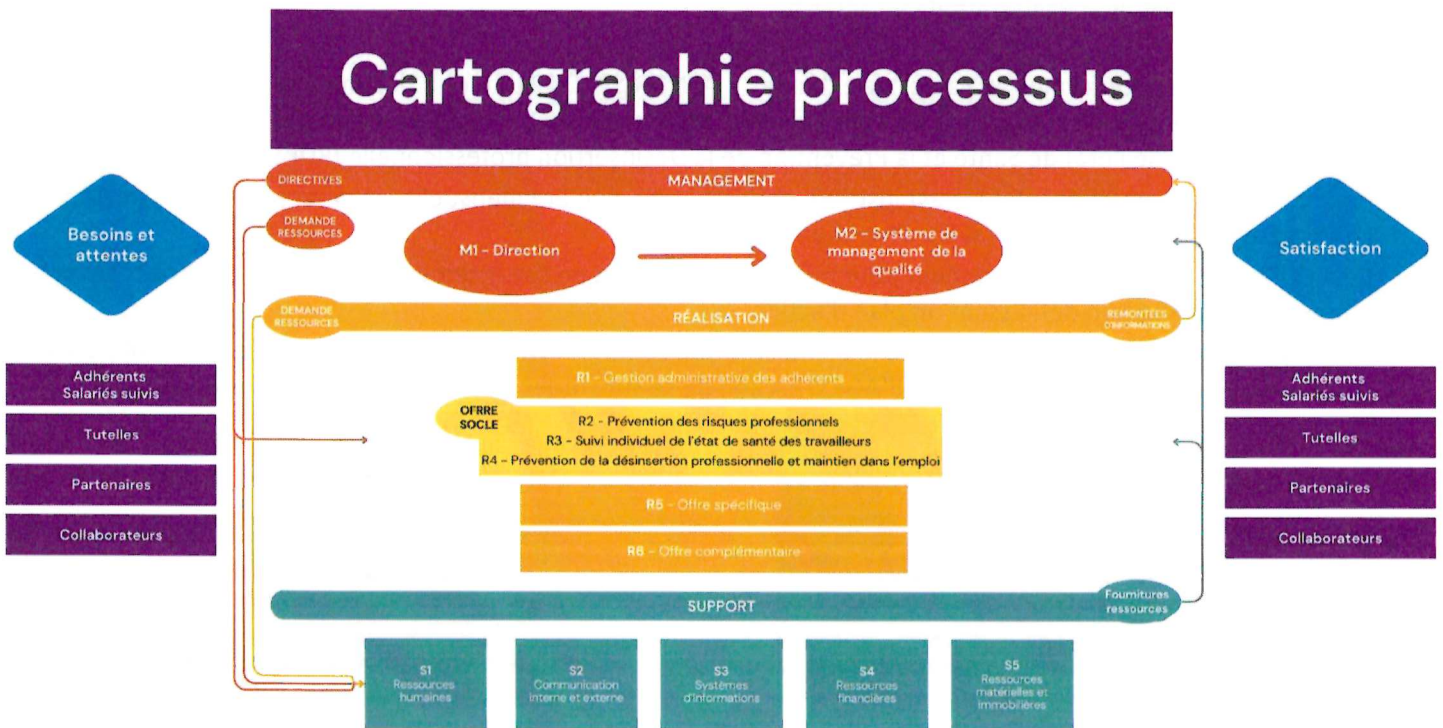


Système (Pyramide) documentaire


 <p>Agir Ensemble pour la Santé au Travail</p>	Politique	Référence : M1-PRO-01
	Politique qualité	Version : 03
		Auteur(s) : F. Parise ; O. Rassemusse
		Page : 4 / 4
		Date d'application : 15/04/26

V. DOCUMENTS ASSOCIÉS

Cartographie des processus



VI. VALIDATION - APPROBATION

Auteur(s) / Contributeur(s)	Valideur	Approbateur
Auteur (s) : F. Parise ; O. Rassemusse Contributeur (s) : C. Grunder Date de rédaction : 07/10/24 Relecture avant validation : COFIL certification	Nom : B. Andrianalizah Date de validation : 15/04/26 Signature : 	Nom : M. Acquaviva Date d'approbation : 15/04/26 Signature : 